

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 148 (2003)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le renouvellement de la dissuasion stratégique passe par l'action préemptive  
**Autor:** Monnerat, Ludovic  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347123>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le renouvellement de la dissuasion stratégique passe par l'action préemptive

Développée dans la foulée du 11 septembre, la nouvelle doctrine américaine destinée à juguler la menace du terrorisme suscite une avalanche de condamnations. Axée sur l'attaque préemptive, elle est en rupture avec les lois internationales et les usages des États démocratiques. Pourtant, face aux menaces transversales du siècle à venir, l'immobilisme stratégique mène à la fossilisation des capacités dissuasives.

### ■ Maj EMG Ludovic Monnerat

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, George W. Bush a prononcé dans les murs de West Point un discours qui fera certainement date dans l'histoire des controverses internationales. Devant un parterre de cadets fraîchement promus, le 43<sup>e</sup> Président américain a dévoilé les contours d'une nouvelle stratégie nationale de sécurité prévue pour être achevée à l'automne, qui dépassent le concept ancien de *containment*. Dorénavant, les États-Unis auront l'option de mener des interventions préemptives en frappant les premiers chaque nation et chaque organisation déterminée à les attaquer avec des armes de destruction massive. Si l'Irak apparaît comme la première cible de cette stratégie, son application dépasse de loin le cadre de «l'Axe du mal» tracé par l'administration actuelle. Les forces armées et les services de renseignements en seront radicalement et durablement transformés.

Conséquence de la montée en puissance du terrorisme transnational, cette doctrine constitue une évolution logique des efforts américains dans la lutte contre la prolifération des ar-

mes ABC. En 1998, la création de la *Defense Threat Reduction Agency*, dont le budget annuel est de 1,1 milliard de dollars, avait notamment mené à l'étude des moyens nécessaires à la neutralisation de bunkers souterrains abritant de telles armes. L'usage possible de bombes atomiques tactiques dans ce but a d'ailleurs déterminé une révision de la doctrine nucléaire américaine et une réévaluation de ses vecteurs. C'est cependant l'intérêt démontré d'un réseau comme Al-Qaïda pour les armes de destruction massive et le soutien au terrorisme apporté par des États détenteurs de ces moyens qui ont donné à ce thème une priorité absolue. L'après-guerre froide a cessé le 11 septembre!

Cette doctrine a suscité des débats animés au sein de l'administration Bush et au Pentagone. Si l'intention de prévenir les agissements d'adversaires asymétriques fanatisés n'est pas contestée, les risques d'escalade ou de précipitation sont si élevés qu'ils supposent des renseignements d'une qualité rare. En outre, mener, dans le monde entier, des opérations furtives, précises et décisives exige des capacités sans précédent en termes de projection et

de modularité. Des groupes de forces interarmées seront ainsi composés, pour chaque mission, à partir des éléments les plus discrets de chaque service: avions invisibles au radar, détachements de forces spéciales et sous-marins à propulsion nucléaire. Des invasions en règle seront indispensables dans certains cas, avec ou sans l'appui de troupes locales.

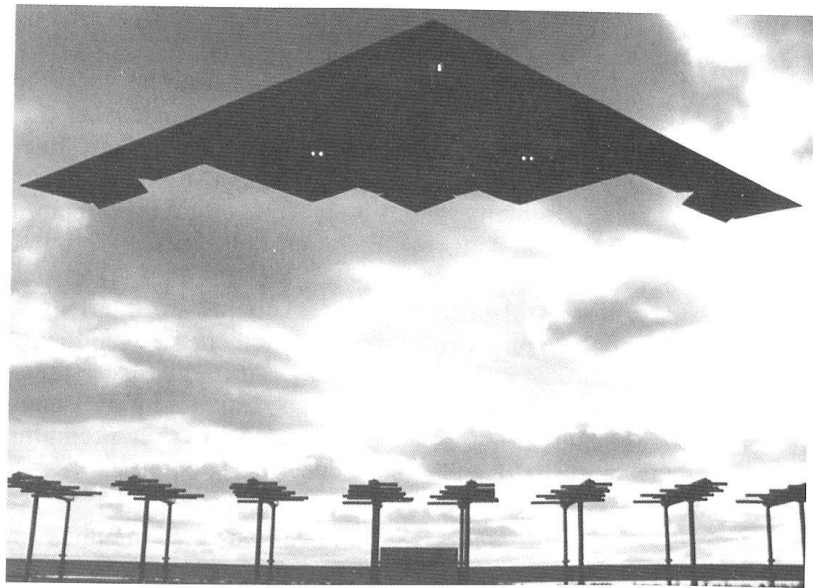
### L'initiative, fondement paradoxal de toute stratégie

Bien entendu, le spectre d'un gendarme planétaire, à la fois hyperactif et paranoïaque, trouve dans la doctrine préemptive un crédit nouveau. Les critiques n'ont pas manqué de fustiger la mutation stratégique des États-Unis, tout particulièrement dans la perspective d'une offensive contre le régime de Saddam Hussein. Aux reproches habituels de l'unilatéralisme et de l'impérialisme s'ajoute désormais la crainte que tout l'édifice des relations internationales s'effondre sous les charges et ruades du «taureau global» américain. Une véritable hantise de l'instabilité s'est développée dans les chancelleries, notamment européen-

nes, à la perspective de voir les notions de souveraineté nationale et de légitime défense remises en question. Le patient assemblage, couronné par la charte des Nations unies, est menacé.

Pourtant, la prise de l'initiative reste le fondement paradoxal de toute stratégie. Chaque Etat essaie en permanence de connaître les intentions de ses adversaires et de les contrer. Au siècle dernier, la construction de la ligne Maginot, le développement de l'arme nucléaire et le passage à l'armée de métier ont constitué des réponses successives de la France aux menaces dont elle a estimé être l'objet. Il convient cependant de souligner la distinction existant entre le bouclier préventif et le glaive préemptif, entre la défense permanente et l'attaque potentielle: quels que soient les buts de ces modes opératoires, le premier est généralement reconnu par la communauté internationale, alors que le second est anathème à ses yeux. Quitte à dénoncer des actes dont la justification apparaîtra ultérieurement!

Le 7 juin 1981, lorsque 8 chasseurs-bombardiers *F-16* israéliens ont réduit en ruines fumantes le réacteur nucléaire irakien *Osirak*, c'est un déluge de condamnations virulentes qui s'est abattu sur l'Etat hébreu. Le Département d'Etat américain déclare alors que cette action remet en cause le « processus de paix » au Proche-Orient, avant de suspendre toute livraison de matériel militaire. Le *New York Times*, pour sa part, qualifie l'attaque israélienne d'agression terroriste à courte



vue contre une menace imaginaire. Moins de dix ans plus tard, lorsque l'Irak tire 39 missiles balistiques sur Israël après avoir envahi le Koweït, ce coup d'arrêt aux ambitions nucléaires de Saddam Hussein apparaît dans sa dimension véritable. La leçon va d'ailleurs être retenue par les dirigeants américains.

C'est surtout l'usage de l'action préemptive par les forces civiles qui met en lumière ce problème stratégique. Les corps de police ou les gardes-frontière pratiquent au quotidien la dissuasion et la répression, c'est-à-dire l'exercice de la prévention et la réaction en légitime défense de l'Etat qu'ils ont pour mission de protéger. Dans certains cas, ils sont toutefois contraints de réprimer sans attendre le passage à l'acte: l'arrestation d'une cellule terroriste préparant un attentat, la neutralisation d'un individu sur le point d'abattre l'otage qu'il détient, la détention provisoire d'un groupe d'activistes préméditant des violences. Ce sont

toutes des actions préemptives qui anticipent des agissements dépendant d'intention connues. Et la complexité ambiguë qui les caractérise n'entame en rien leur nécessité.

### Action préemptive et relations internationales

Un tel paradigme sécuritaire peut-il être sans autre appliqué aux relations internationales? Les avocats défendant les lois, les diplomates adeptes du consensus et les politiciens attentifs aux opinions publiques répondent par la négative. Tous insistent sur le caractère réactif de la légitime défense et sur l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils excluent donc l'action préemptive unilatérale. Le contraire serait d'ailleurs surprenant, puisque celle-ci a justement pour effet de les contourner. Comme l'a souligné récemment Henry Kissinger à propos du projet d'offensive contre l'Irak, c'est le principe

même des relations entre Etats-nations, mises en place depuis 1648 par les traités de Westphalie, qui est remis en question par la nouvelle stratégie américaine. Mais c'est ce qui constitue en fait sa principale qualité!

Quelle que soit notre hantise de l'inconnu, il faut admettre que le monde simple et ordonné des nations souveraines, qui règlent entre elles conflits et discordes par leur diplomatie cosmopolite ou concoctant les alliances assurant leur prédominance, s'est noyé corps et biens dans la vague de l'histoire. Tous les Etats démocratiques contemporains sont sujets aux contingences fluctuantes de l'économie privée, aux actions multiples d'organisations transnationales et aux pressions contradictoires de populations hétérogènes. Leur marge de manœuvre et leur capacité d'influence n'ont cessé de se réduire au fil des décennies, malgré la création de structures internationales destinées à les préserver. Mais c'est surtout la perte de leur supériorité en matière de violence armée qui est significative.

Pour les Etats, la dilution du pouvoir va de pair avec une incapacité croissante à protéger leurs citoyens. Au début des années 90, l'historien Martin Van Creveld annonçait dans *La Transformation de la guerre* l'obsolescence du modèle trinitaire découlant des traités de Westphalie, qui excluait les populations d'activités guerrières

réservées aux gouvernements et à leurs armées. Une décennie plus tard, un rapport du Programme des Nations unies pour le développement montre que, dans l'intervalle, les conflits armés conventionnels entre Etats ont fait 220000 victimes, contre 3,6 millions pour les guerres civiles et intérieures. Non seulement le monopole des Etats sur la violence stratégique appartient au passé, mais leur aptitude à s'en prémunir est désormais douteuse.

A cet égard, les attentats du 11 septembre 2001 restent exemplaires de l'impact que peut avoir une organisation transnationale éparpillée à travers soixante Etats, alors que la nature floue et indécise de la guerre au terrorisme lancée par l'administration Bush montre la difficulté à défaire pareille adversité. Qualifiés d'hyper-puissance, les Etats-Unis sont aujourd'hui dans la peau d'un dinosaure myope, habitué à affronter ses congénères et essayant dans l'urgence d'écraser une horde de caméléons embusqués. Cependant, la force brute n'a qu'une influence marginale sur des organisations clandestines et prêtes au suicide collectif pour atteindre leurs buts, en contournant tous les obstacles sécuritaires pour frapper les non-combattants. Dans l'état actuel des choses, il faut davantage parler d'hyper-impuissance.

La prolifération des menaces asymétriques, la porosité croissante des frontières et la réso-

nance planétaire des conflits rendent donc perfectibles les mesures préventives même les plus rigoureuses: le bouclier traditionnel ne protège plus. Parallèlement, attendre l'utilisation d'armes de destruction massive pour lancer des opérations visant à les empêcher est complètement irresponsable. Garder le glaive au fourreau face à une menace nucléaire, biologique ou chimique soumet les Etats et leurs populations au chantage permanent d'organisations fanatiques. La dissuasion classique a fait son temps: face à l'insuffisance des armées et des principes qui fondent leur engagement, son renouvellement passe dès lors par l'action préemptive.

A une époque où les Etats ne sont plus les seuls acteurs stratégiques, il est inéluctable que leur politique de sécurité s'adapte en reconsidérant une souveraineté territoriale souvent réduite à un symbole. Maintenir une stabilité de façade n'est plus qu'inertie intellectuelle, et la notion de *casus belli* doit englober toutes les structures ayant des capacités létales majeures et l'intention affichée de s'en servir.

En définitive, les menaces transnationales appellent des réponses du même type: ignorer les appels rituels aux meurtres de masse, l'endoctrinement idéologique et le sectarisme haineux est un luxe dorénavant interdit.

L. M.